

L'évêque est par excellence le dispensateur de la vérité. En effet, Jésus-Christ n'a-t-il pas confié directement sa parole à ceux qui habitent le sommet de la montagne sainte, à ceux qu'il a appelés la lumière du monde : *Vos estis lux mundi*, à ceux qu'il a envoyés comme son Père céleste l'a envoyé lui-même? Allez, disait-il aux Apôtres, prêchez l'Évangile à toutes les nations (Mt. XXVIII, 19). Apprenez-leur à garder ma doctrine et mes commandements ; qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. Invisible à tous les yeux, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. (Mt. XXVIII, 20.) Je vous donne mon esprit qui vous enseignera toute vérité ; il vous fera entrer dans les profondeurs sacrées de ma doctrine et vous préservera de l'erreur. Si vous parlez, c'est lui qui parlera par votre bouche.

Dépositaire de la vérité, l'Évêque est donc, Nos Très Chers Frères, le maître autorisé chargé d'en faire descendre les sublimes enseignements sur les âmes que Jésus-Christ lui a confiées. Il est le gardien-né de la foi, sous la conduite du Souverain Pontife, à qui il doit rendre compte des traditions de son Église. A lui comme à Timothée, saint Paul répète encore cette parole qui a traversé les siècles : *Depositum custodi*. (1 Tim. II, 20.)

Par là même, il est tenu de défendre la vérité. Aussi l'Église lui indique-t-elle clairement ce devoir impérieux lorsque, au jour de sa consécration, Elle le constitue chevalier. « Seigneur, dit l'Évêque Consécrateur en imposant la mitre, Seigneur, nous mettons sur la tête de ce chef, qui doit combattre pour vous, un casque de défense et de salut, afin que par cet ornement de sa face, et cette armure de sa tête, représentant la double force qu'il doit tirer de l'un et l'autre testament, il apparaisse terrible aux ennemis de la vérité, et qu'il les terrasse par la grâce dont vous lui ferez largesse. » (Paroles du Pontifical.)

Ce n'est pas assez pour l'évêque de proposer au peuple confié à sa sollicitude les dogmes de la foi et de les défendre courageusement contre les ennemis de l'Église, il doit encore allumer dans les cœurs le feu de l'amour divin en travaillant de toutes ses forces à la sanctification de son troupeau.

Gardien des lois de Dieu et de la discipline ecclésiastique, comment pourrait-il faire triompher ses droits et exercer son pouvoir, s'il n'était dans sa vie le miroir de la perfection qu'il désire obtenir des fidèles et du clergé ? Aussi le Docteur Angélique nous enseigne que l'épiscopat est le plus parfait des états, parce que l'évêque ne doit pas se contenter de tendre à la perfection pour lui-même, mais qu'il lui faut la communiquer aux